AURIS GESTION

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPERA PREMIERE SYMPHONIE

Code ISIN : FR0013161973 (Part C EUR)

Société de Gestion : AURIS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence (25% EuroStoxx 50 TR + 25% MSCI World (hedged EUR) TR + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR), au moyen d'une gestion flexible, active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Il est précisé que l'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Le portefeuille d'Opéra Première Symphonie est investi à plus de 60% en parts et/ou actions d'OPC dont les OPC Côtés/ETF (Exchange Traded Fund). Il est diversifié en termes de styles, de zones géographiques et de produits. La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, et (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

Il est précisé que la Société de Gestion pourra recevoir de la part du Conseiller du FCP (K PATRIMOINE) des propositions sur l'allocation du portefeuille du FCP. Ces propositions pourront porter sur la répartition entre les classes d'actifs ainsi que la sélection d'OPC au sein d'un univers d'investissement défini par la Société de Gestion. Il est rappelé que le Conseiller n'est pas amené à prendre des décisions d'investissement pour le compte du FCP, celles-ci relevant de la compétence et de la responsabilité de la Société de Gestion.

Le FCP pourra être investi, en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 0% et 100% en OPC dont OPC côtés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs, et en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue* ;
- entre 0% et 100% en OPC dont OPC côtés/ETF (Exchange Traded Fund), de produit de taux (incluant les OPC à dominante taux dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue*) ou convertibles, de toutes zones géographiques, de signature d'Etat, privé, et de toutes qualités de signatures, notamment des titres de dettes notées en catégorie spéculative dite « High Yield » ;

**Il est précisé que le recours aux OPC de performance absolue (à dominante actions ou encore obligataires) est limité à 50% de l'actif net. Pour plus de précisions sur ce type d'OPC, il convient de se référer au prospectus du FCP.*

- entre 0 et 20% dans des actions en direct : il s'agira uniquement d'actions de grande capitalisation (à savoir supérieure à 10 milliards d'euros) d'émetteurs de la zone OCDE ;
- entre 0% et 20% dans des titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- entre 0% et 10% dans des dépôts et liquidités ;
- entre 0% et 10% dans des produits structurés actions ou de crédit/taux
- dans la limite d'une fois l'actif net, dans des contrats financiers correspondant à son univers d'investissement. Le recours aux contrats financiers sera effectué dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques taux, crédit, actions et change. Il est, néanmoins, précisé qu'aucune couverture systématique ne sera appliquée sur les risques précités.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

Aussi, le FCP pourra être exposé jusqu'à 100%, de façon indirecte, aux pays hors OCDE y compris émergents et aux risques liés aux petites capitalisations.

Aussi, il existe un risque de change sur tous types de devises pour le résident d'un pays de la zone euro pouvant atteindre 100% de l'actif.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

Affectation des revenus : capitalisation.

Durée de placement recommandée : cinq (5) ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour ouvré à 11h00 auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

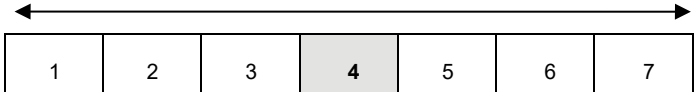

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition sur les marchés internationaux d'actions et de taux d'intérêts.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

● Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : l'OPCVM est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour l'OPCVM de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels ● Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente. ● Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.
Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,46%

Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	0,02%

15% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (25% EuroStoxx 50 TR + 25% MSCI World (hedged EUR) TR + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR), à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. prospectus). La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

PERFORMANCES PASSEES

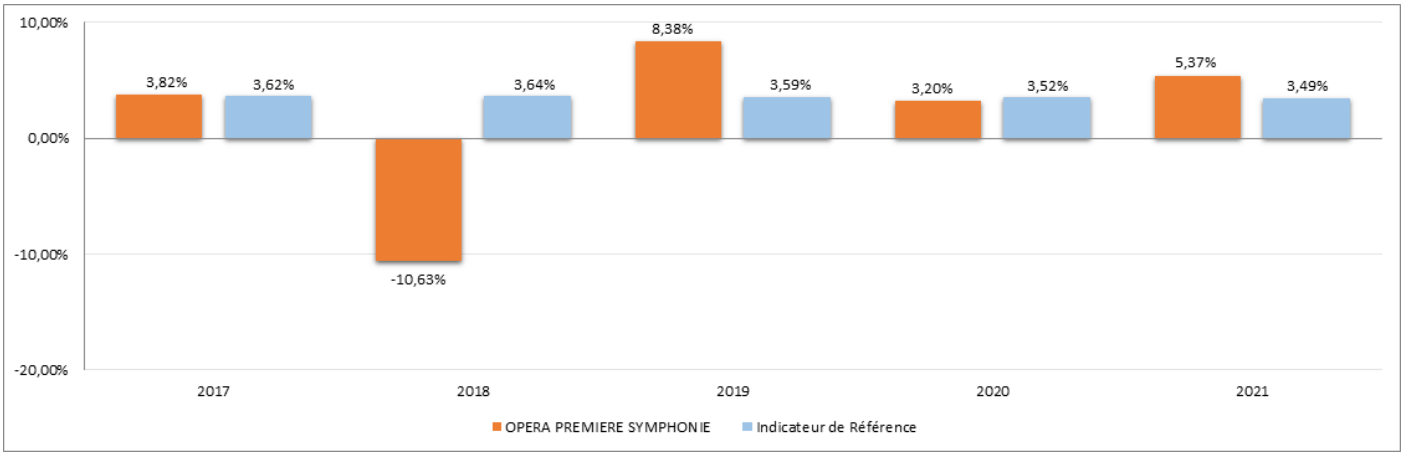

- Cet OPCVM a été créé en 2016. La Part a été créée le 16/12/2016.
- Les performances ont été calculées en EUR.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Changements importants au cours de la période :
  - 01/04/2022 : les sociétés CACEIS BANK, AURIS GESTION et K PATRIMOINE sont respectivement désignées dépositaire, société de gestion et conseiller de l'OPCVM
  - 01/04/2022 : la stratégie d'investissement évolue. L'objectif de gestion consiste désormais à surperformer l'indicateur de référence suivant : 25% EuroStoxx 50 TR + 25% MSCI World (hedged EUR) TR + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR, en remplacement du précédent indicateur de référence i.e. €STER capitalisé + 4,085%. Pour la période antérieure à ces modifications, les performances affichées ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com.Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **31/08/2022**.